

La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

Mars 2016 - 0,30 €

P.14

La Sécurité sociale et la branche maladie en questions



P.04

Ma mutuelle

→ Élection au conseil d'administration de La France Mutualiste

P.07

Actu contrats

→ Rendements 2015

P.12

Cap sur...

→ Paris 8^e arrondissement, la capitale côté chic et luxe !



À vos côtés

Être à vos côtés pour vous apporter nos conseils d'expert dans le domaine de la gestion de patrimoine.

CONSEIL

Assurance-vie : les acteurs du contrat

Pour vous permettre de mieux appréhender le fonctionnement de votre contrat d'assurance-vie, la fiche conseil « Assurance-vie : les acteurs du contrat » vous présente les informations que l'organisme assureur est tenu de vous communiquer, les actes de gestion que vous avez pleinement le droit d'effectuer et le rôle des personnes physiques et morales impliquées dans votre contrat.



10 FICHES CONSEILS

À retrouver dans vos délégations ou sur le site Internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Rubrique « À vos côtés »

- 1 → Bien choisir les bénéficiaires
- 2 → Disposer de son épargne
- 3 → Transmettre dans les meilleures conditions
- 4 → Savoir gérer un contrat multisupport
- 5 → Donner à ses petits-enfants
- 6 → Percevoir des revenus réguliers
- 7 → Protéger son conjoint
- 8 → Assurance-vie : les acteurs du contrat
- 9 → L'assurance-vie au service des personnes handicapées
- 10 → Faire évoluer son contrat monosupport



LOI DE FINANCES 2016

Impôts : peu d'évolutions pour les particuliers

La loi de Finances pour 2016 intègre les nouvelles règles du jeu applicables pour la déclaration d'impôt 2016 sur les revenus 2015, et notamment un abaissement de l'âge permettant de bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour les anciens combattants.

Le barème de l'impôt applicable aux revenus 2015

Fraction du revenu imposable par part	Taux
N'excédant pas 9 700 €	0 %
De 9 701 € à 26 791 €	14 %
De 26 792 € à 71 826 €	30 %
De 71 827 € à 152 108 €	41 %
Supérieure à 152 108 €	45 %

Ce barème a été revalorisé de l'inflation, soit 0,1 % par rapport à l'an passé.

L'impact de la décote

Au-delà du barème, on applique également une décote, un mécanisme permettant de réduire le montant de l'impôt pour certains contribuables. Elle est égale à la différence entre 1 165 € (personne seule) ou 1 920 € (couple soumis à imposition commune) et les trois quarts du montant de leur cotisation d'impôt brut.

Anciens combattants : majoration du quotient familial dès 74 ans

L'article 4 de la loi de finances abaisse à 74 ans (contre 75 auparavant) l'âge minimum permettant de bénéficier d'une demi-part supplémentaire accordée aux anciens combattants et à leurs veuves. L'avantage fiscal accordé est plafonné à 3 016 € par demi-part.

Le crédit d'impôt « travaux » prorogé

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (travaux d'amélioration réalisés dans la résidence principale) est prorogé d'un an. Il concerne les travaux (chaudière, matériaux isolants, énergies renouvelables) permettant de réduire la facture

énergétique. Il offre un taux unique de réduction d'impôt de 30 % dans la limite de 8 000 euros de dépenses pour une personne seule (double pour un couple), soit un gain d'impôt de 2 400 ou 4 800 € selon la situation de famille.

Une déclaration en ligne bientôt obligatoire pour tous

La déclaration en ligne va s'imposer progressivement, de 2016 à 2019, en fonction du revenu fiscal de référence (calculé à partir du revenu net imposable auquel s'ajoutent des revenus imposés à d'autres titres) qui figure sur les feuilles d'imposition :

- dès 2016 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence 2014 est supérieur à 40 000 € ;
 - dès 2017 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence 2015 est supérieur à 28 000 € ;
 - dès 2018 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence 2016 est supérieur à 15 000 € ;
 - dès 2019 pour l'ensemble des contribuables.
- Toutefois, les personnes ne disposant pas d'accès internet ou étant peu familières de l'outil (personnes âgées par exemple) pourront continuer à produire une déclaration « papier ».

Économie collaborative

À partir du 1^{er} juillet 2016, les plateformes de l'économie collaborative auront l'obligation de transmettre aux utilisateurs un document récapitulant le montant des revenus qu'ils ont enregistrés sur les sites Internet proposant des transactions entre particuliers pour qu'ils soient déclarés à l'administration fiscale.



lafinancepourtous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pour vous accompagner dans vos démarches d'épargnant, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) vous propose, chaque trimestre, un article sur un sujet de finance personnelle.



Yvan GLASEL
Président du conseil d'administration

« L'acceptation du changement est un devoir que nous sommes en situation d'assumer avec sérénité, tout en restant pleinement fidèles à nos valeurs. »

Ce titre peut apparaître comme une facilité de langage. Il n'en est rien. Il correspond à une volonté politique dénuée de toute ambiguïté. La France Mutualiste, comme toutes les entreprises d'assurance, se met en ordre de marche en adoptant les règles de gouvernance communes à tous les pays de l'Union européenne.

Par sagesse, civisme, intelligence et professionnalisme, aucune entreprise d'assurance à ma connaissance ne manifeste la moindre velléité de contester, par exemple, la règle dite des « quatre yeux » qui confie la direction effective de l'entreprise à deux personnes, à savoir le Président du conseil d'administration et le Directeur Général. Cette règle s'applique sans distinction à toutes les mutuelles.

Cette réforme profonde doit être mise en application avec les dirigeants actuels qui avaient d'autres habitudes. Soit. Un effort d'adaptation est donc nécessaire et il est à notre portée. Chacun a compris le bien-fondé des nouvelles règles prudentielles. Elles vont dans le sens d'une clarification des

Le changement dans la continuité

rôles entre un exécutif qui gère et un conseil d'administration qui oriente et contrôle. Cette évolution intervient comme une opportunité d'aggiornamento, autrement dit d'adaptation au monde actuel. On peut comprendre que ce soit nécessaire pour notre mutuelle, créée en 1925.

Nous n'avons aucune crainte à nourrir pour le proche avenir car cette réforme nous trouve en bonne santé.

Nous avons bouclé l'année 2015 avec un nombre stable d'adhérents, soit 227 000, malgré 7 000 décès, et un chiffre d'affaires de 352 millions d'euros, égal à celui de l'année précédente. Le rendement servi pour les produits d'épargne – 2,72% – est supérieur de 20% à la moyenne nationale, soit 2,25%. La gestion de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) nous a permis, quant à elle, d'offrir un rendement de 3.35% aux anciens combattants.

Pour la dixième année consécutive, le résultat comptable de l'exercice 2015 sera nettement positif.

Indépendamment de ses actifs financiers, une entreprise mutualiste possède un capital immatériel qui lui confère un avantage compétitif et une utilité sociale difficiles à chiffrer, mais souvent décisifs.

L'acceptation du changement est par conséquent un devoir que nous sommes en situation d'assumer avec sérénité, tout en restant pleinement fidèles à nos valeurs.

Dans vos régions, vous continuerez, comme par le passé, à rencontrer les délégués élus qui vous représentent à l'assemblée générale. Ils seront vos correspondants de proximité.

En mutualité, la représentativité est un enjeu fondamental. Il est nécessaire que les responsables soient à l'image des adhérents, sinon comment pourraient-ils partager leurs préoccupations ? Rappelons que La France Mutualiste est une mutuelle d'anciens combattants qui s'est progressivement ouverte à d'autres catégories de populations.

Le stock d'épargne détenu par La France Mutualiste se répartit, à parts à peu près égales, entre la RMC et les produits d'épargne.

En ce qui concerne la RMC, la part détenue par les anciens combattants d'avant 1963, essentiellement les AFN, représente près de 85% des engagements gérés. Cette donnée démographique justifie la possibilité pour les conseils d'administration de mutuelles d'anciens combattants de compter un tiers d'administrateurs dépassant 75 ans.

Pour les produits d'épargne, il apparaît que les femmes sont devenues nettement majoritaires, à hauteur des deux tiers du nombre des adhésions. Or, jusqu'à présent, une seule femme siège au conseil d'administration, et, parmi les 137 délégués à l'assemblée générale, on n'en compte que neuf. Il va falloir tenir compte de cette anomalie, d'autant que la loi imposera progressivement des règles de parité.

Avoir une stratégie est nécessaire, et la nôtre – qui prône un développement maîtrisé et une diversification ciblée – s'inscrit dans une politique de partenariat avec le groupe Harmonie, susceptible de s'élargir au groupe MGEN. Il sera tout aussi nécessaire de choisir les personnes qui piloteront la mise en œuvre de cette stratégie. Vos représentants auront cette responsabilité.

Votre fidélité remarquable illustre le pacte de confiance qui nous unit à vous, chers adhérents. Il contribue à entretenir le cercle vertueux de la rigueur de gestion et de la volonté de prévenir les aléas de l'avenir. À cet égard, la faiblesse des taux d'intérêt constitue actuellement un enjeu majeur pour maintenir un rendement intéressant et sécurisé de nos actifs, sans jamais perdre de vue l'éventualité – toujours possible – d'un retournement de tendance. C'est la tâche précise à laquelle nous consacrons toute notre attention.

Yvan GLASEL

Élection au conseil d'administration de La France Mutualiste



Le 20 Juin 2016, l'assemblée générale de La France Mutualiste sera appelée à élire un remplaçant au poste d'administrateur sortant, pour la durée du mandat restant à courir.

Les adhérents qui souhaitent s'investir dans la vie de la mutuelle, en participant à sa gouvernance, peuvent déposer leur candidature.

Missions d'un administrateur

Reposant sur un engagement bénévole, l'exercice du mandat d'administrateur requiert :

- Expérience et compétence, en apportant une contribution efficace par sa maîtrise des textes et règlements, son aptitude à l'analyse de la situation financière de l'entreprise et sa capacité à identifier les points qui nécessitent une vigilance constante.
- Disponibilité puisqu'il est nécessaire de participer activement et avec assiduité aux instances de la mutuelle mais aussi à des formations pluriannuelles.

- Il participe aux missions confiées au conseil d'administration, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, et contrôle la mise en œuvre des orientations de la mutuelle. Il s'agit donc d'une activité importante qui engage la responsabilité collective du conseil d'administration. L'administrateur est responsable des fautes personnelles commises dans l'exécution de son mandat.

Conditions pour être candidat

Cette élection est ouverte à tous les membres participants selon les conditions d'éligibilité suivantes : être âgé(e) de 18 ans révolus au moins ; n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L114-21 du code de la mutualité ; ne pas avoir

exercé de fonction de salarié au sein de la mutuelle au cours des trois années précédant l'élection (articles 31 et 32 des statuts) ; ne pas appartenir simultanément à plus de 5 conseils d'administration de mutuelles (Article L 114-23 du code de la mutualité).

Modalités

Pour qu'elles puissent être prises en compte, les déclarations de candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune condamnation au regard de l'article L114-21 du code de la mutualité, et être adressées par lettre recommandée avec avis de réception avant le 06/05/2016 (Article 31 des statuts) à l'attention du Président de la mutuelle – La France Mutualiste – 44, avenue de Villiers – 75 854 PARIS cedex 17, la date de la première présentation du courrier recommandé faisant foi.



Pour plus d'informations, les statuts et règlement intérieur sont disponibles sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Signature d'une convention de partenariat entre l'IGESA et La France Mutualiste



IGESA

Le 29 octobre 2015, Paul Pellegrini, directeur général de l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA) et Yvan Glasel, Président de La France Mutualiste, ont signé une nouvelle convention de partenariat. L'IGESA propose notamment des séjours en France, dans ses établissements de vacances pour adultes et familles, et à l'étranger ; des promotions et offres de dernière minute ; des centres de vacances pour jeunes ou encore des services de billetterie.

Une condition impérative : être adhérent de La France Mutualiste !
La nouvelle convention permet, sous certaines conditions, à tout adhérent de La France Mutualiste de bénéficier – à tarif préférentiel – de prestations de loisirs habituellement réservées aux ressortissants du ministère de la Défense.

Comment consulter les catalogues IGESA ?

- En délégation
- Sur le site Internet www.igesa.fr
- En appelant le Allô catalogue au 0826 107 177 (0,15€/min)

RÉGLEMENTATION

Principales nouveautés du code de la mutualité



Le 1^{er} janvier 2016, la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence (dite « loi Eckert ») est entrée en vigueur.

Nous vous proposons ci-après les principales nouveautés introduites dans le code de la mutualité :

- la consultation annuelle des données du répertoire national d'identification des personnes physiques afin de vérifier si l'assuré ainsi que ses éventuels bénéficiaires sont toujours en vie ;
- la revalorisation à un taux minimal du capital garanti entre la date du décès et la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au paiement ;

- la demande au bénéficiaire des pièces nécessaires au règlement dans les 15 jours suivants la réception de l'avis de décès et la prise de connaissance des coordonnées du bénéficiaire ;
- le dépôt à la Caisse des dépôts et consignations des sommes dues et non réclamées passé un délai de 10 ans à compter de l'échéance du contrat ou de la date de prise de connaissance, par l'assureur, du décès de l'assuré ;
- l'information de l'adhérent ou des bénéficiaires du transfert des contrats non réclamés à la Caisse des dépôts et consignations, 6 mois avant la date de celui-ci ;
- l'acquisition à l'État des sommes non réclamées à l'issue d'un délai de 20 ans, à compter de la date de leur dépôt à la Caisse des dépôts et consignations ;
- l'interdiction de prélever des frais de recherche de bénéficiaires et d'informations.

INTERNET

Du nouveau dans l'espace adhérent : l'intégralité des mouvements sur votre contrat est dorénavant accessible

N'hésitez pas à consulter régulièrement votre espace adhérent qui vous permet d'accéder aux caractéristiques principales et actualisées de votre contrat. Cet espace est accessible via un bouton situé en haut à droite de la page d'accueil et vous fournit des informations sur vos contrats : liste de toutes les opérations effectuées, coordonnées de votre délégation, téléchargement du justificatif fiscal (à compter du 1^{er} avril) et de formulaires de gestion... Vous pouvez y télécharger également votre certificat d'adhérent pour bénéficiaire, notamment, de tarifs avantageux auprès de nos partenaires institutionnels agissant en faveur du devoir de mémoire (Historial de la Grande Guerre de Péronne, Centre mondial de la Paix, Mémorial de Caen...) et auprès de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA). Vous pouvez également obtenir votre certificat d'adhérent en contactant votre délégation.



Agenda

LES RENDEZ-VOUS

AVRIL

SALON DES SENIORS

Paris, Porte de Versailles, Pavillons 5.2 et 5.3, stand F3/E4
→ 7 au 10 avril

SEPT.

FOIRE EXPO DE VERDUN

Verdun
→ 8 au 12 septembre

OCT.

FOIRE DE ROANNE

Riorges, le Scarabée
→ 9 au 12 octobre

Pensez à signaler votre changement d'adresse !

Services publics, électricité, suivi de courrier... En période de déménagement, les démarches administratives sont nombreuses. Parmi elles, pensez à nous communiquer votre nouvelle adresse. En cas d'oubli, vous ne pourrez plus recevoir nos différentes correspondances telles que les relevés de compte, les justificatifs fiscaux ou bien même « L'alliée de votre avenir ». En outre, le paiement de votre rente pourrait être suspendu : en effet, cela arrive lorsque nos courriers nous sont renvoyés avec la mention « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Dans ce cas, nous effectuons la remise en paiement dès que l'adhérent nous informe de son changement d'adresse. Cependant, si cette régularisation intervient plus de deux ans après le début de la suspension, certaines rentes peuvent être prescrites et donc définitivement perdues.

Pour nous communiquer vos nouvelles coordonnées, vous devez envoyer un courrier signé par vos soins (ou adresser, par courriel, un scan de ce courrier), accompagné d'un justificatif de domicile correspondant à votre nouvelle adresse, soit à votre délégation, soit à l'adresse suivante :
**La France Mutualiste
Département "Gestion des adhérents"
44 avenue de Villiers
75 854 Paris Cedex 17**

Rendez-vous

Le début d'année coïncide avec la réception des relevés de compte des différents placements que l'on possède au sein de son patrimoine.



© iStockphoto

C'est une période propice à la réflexion autour de cette question importante : la structure de mon patrimoine est-elle adaptée à mes priorités sur le plan du financement de mes projets, de la protection de mes proches ou de la transmission de mon patrimoine ? Votre conseiller mutualiste est l'interlocuteur privilégié pour vous assister dans cette démarche. Véritable partenaire, son rôle consiste à vous donner des conseils utiles et éclairés pour vous aider à dresser un panorama de votre situation, à vous proposer des solutions concrètes et à les mettre en exécution avec votre accord.

Si votre conseiller a l'obligation d'agir de bonne foi et avec honnêteté et équité dans ses relations avec vous, et de vous recommander des placements qui vous conviennent, vous êtes tous les deux acteurs dans la réussite de la relation. Et comme dans toute relation, la com-

munication doit être ouverte et franche. Votre conseiller mutualiste suit par ailleurs l'actualité économique, l'état de son marché et l'évolution des offres de la concurrence. Dans ce contexte de veille, il communique par ailleurs régulièrement avec les fonctions supports expertes de la mutuelle.

Le recueil d'information

Le recueil d'information matérialise le conseil formalisé du professionnel que vous êtes en droit d'exiger, après avoir échangé sur les caractéristiques de votre situation personnelle et pris en compte vos besoins et exigences.



Pour vous conseiller au mieux

Il est important de nous rencontrer, d'autant plus si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- votre situation familiale a changé ;
- votre situation professionnelle a changé ;
- vous souhaitez en savoir plus sur votre contrat ;
- vous aimeriez davantage valoriser l'épargne actuellement investie sur des placements qui ne vous donnent pas entière satisfaction ;
- vous n'avez jamais revu votre clause bénéficiaire ;
- vous ne connaissez pas votre profil d'investisseur ;
- vous vous demandez comment fonctionne un fonds en unités de compte et si ce type d'investissement est fait pour vous ;
- vous avez besoin d'épargner en vue d'un nouveau projet ;
- vous voulez percevoir des revenus complémentaires ;
- vous cherchez à mieux protéger vos proches ;
- vous désirez organiser une donation ou une succession ;
- vous souhaitez financer vos obsèques ;
- vous envisagez de parrainer l'un de vos proches ;
- vous recherchez des informations sur les services d'assistance auxquels vous avez droit en tant qu'adhérent à La France Mutualiste.



À votre service

Contactez votre délégation*
→ **en priorité par Internet :**
(ville + numéro, exemple :
rennes351@la-france-mutualiste.fr)
ou :

demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

Une plateforme téléphonique
est à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats au **01 40 53 78 62** (appel non surtaxé).

* Pour rappel, il n'y a aucun dispositif pour l'accueil des adhérents au siège de La France Mutualiste.

→ Les coordonnées de votre délégation sont précisées sur votre relevé de compte.

Taux de rendement 2015

Malgré un contexte économique morose, les taux de rendements des contrats d'assurance-vie de La France Mutualiste figurent parmi les meilleurs du marché et soulignent notamment les qualités de solidité et de performance de l'actif général de la mutuelle.



Pour faire ses premiers pas dans l'épargne

Contrat d'assurance-vie multisupport dont la souscription est réservée aux jeunes jusqu'à 28 ans inclus, le Livret Jeun'Avenir propose des conditions avantageuses : des versements sans frais et un capital disponible à tout moment.

	2015	Depuis la création ⁽⁵⁾
Fonds en euros ⁽¹⁾	2,72%	
Ofi Leader ISR V ⁽³⁾	13%	75,52% soit 8,14% annualisés ⁽⁴⁾



Préparer votre retraite en toute liberté

Contrat multisupport réservé aux souscripteurs âgés de 35 à 59 ans inclus, le Livret RM propose d'épargner pour la retraite dans des conditions privilégiées : fiscalité de l'assurance-vie, versements libres, épargne disponible à tout moment, taux de conversion en rente garantis sous conditions d'âge de sortie en rente.

	2015	Depuis la création ⁽⁴⁾
Fonds en euros ⁽¹⁾	2,72%	
Ofi Leader ISR V ⁽³⁾	13%	55,01% soit 8,38% annualisés ⁽⁴⁾

RENTÉPARGNE

La simplicité, la sécurité et la performance

Ouvert à tous, ce contrat d'assurance-vie monosupport en euros propose un investissement sur un fonds à capital 100% garanti. Les versements et les retraits sont libres, et l'épargne reste disponible à tout moment sans aucune pénalité contractuelle, sous forme de retraits ponctuels, d'avances ou de retraits programmés.

	2015
Fonds en euros ⁽¹⁾	2,72%

ACTÉPARGNE 2



ACTÉPARGNE 2
FRANCE MUTUALISTE (LA)



Le Revenu

L'assurance-vie qui s'adapte à vos projets

Ouvert à tous, ce contrat d'assurance-vie régulièrement récompensé par la presse spécialisée propose plusieurs possibilités d'investissement dont un fonds à capital garanti. Avec des versements libres et une épargne disponible à tout moment, il conjugue efficacement les avantages fiscaux et successoraux de l'assurance-vie.

	2015	Depuis 8 ans
Fonds en euros ⁽¹⁾	2,72%	
Villiers Actions Futur ⁽³⁾	11,47%	20,01% soit 2,31% annualisés
Villiers Équilibre ⁽³⁾	8,86%	24,46% soit 3,28% annualisés
Villiers Sérénité ⁽³⁾	4,55%	41,19% soit 4,43% annualisés



Une retraite complémentaire d'exception

Le taux de rendement du contrat RMC s'établit à 3,35%⁽²⁾ pour les rentes constituées. Le capital réservé transmissible au décès a été revalorisé de 0,10%⁽²⁾ en plus du taux d'intérêt technique pris

en compte lors du versement. Contrat réservé aux combattants d'hier et d'aujourd'hui et aux victimes de guerre à titre militaire, la RMC permet de se constituer, avec l'aide de l'État, un complément de retraite non imposable servi à vie, et de transmettre, à la personne de son choix, un capital dans les conditions avantageuses de l'assurance-vie.

FUNÉPARGNE

La solution pour financer vos obsèques

Pouvant être souscrit à tout âge, ce contrat permet de financer ses obsèques et d'assurer la protection de ses proches, avec une épargne revalorisée chaque année. Taux de rendement 2015 : 2,72%⁽¹⁾

CONTRAT R4

Taux de rendement 2015 : 2,72%⁽¹⁾

BONÉPARGNE

Taux de rendement 2015 : 2,72%⁽¹⁾

⁽¹⁾ Brut de prélèvements sociaux et net de frais de gestion de contrat.

⁽²⁾ Net de frais de gestion de contrat.

⁽³⁾ Brut de prélèvements sociaux et net de frais de gestion de contrat.

⁽⁴⁾ R Opal Tendances Durables jusqu'au 15/11/2011, puis Ofi Leader ISR V.

⁽⁵⁾ À partir du 22/10/2008.

⁽⁶⁾ À partir du 20/07/2010.

Les performances du passé ne préjugent pas des résultats futurs. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.

Des taux de rendements qui protègent votre pouvoir d'achat

Dans un contexte marqué par un rendement historiquement faible de l'épargne réglementée et des marchés financiers aux comportements jugés erratiques par les épargnants (incertitude sur la remontée des rendements obligataires, volatilité accrue des marchés actions), les performances des fonds en euros, dont ceux de La France Mutualiste, représentent toujours la meilleure solution pour rémunérer au mieux et sans risque son capital.

Associés à une inflation quasi-nulle en 2015, les rendements des fonds en euros des contrats de La France Mutualiste font mieux que protéger le pouvoir d'achat : ils permettent de valoriser de manière optimale l'épargne investie en toute sécurité.

La statue du Maréchal Gallieni, de l'ombre à la lumière

Au lendemain de la Grande Guerre, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts commanda une statue à l'effigie du Général Gallieni, afin de rendre hommage au défenseur de la ville de Paris.

L'œuvre, créée par le sculpteur Eugène Bénéteux, représente le Général Gallieni scrutant le déroulement des opérations lors des batailles de l'Ourcq et de la Marne. Exposée en plâtre au salon des Artistes français en 1920, cette statue, une fois fondue en bronze et placée sur un socle de granit brut, fut inaugurée le 7 septembre 1924 pour le dixième anniversaire de la bataille de l'Ourcq, en bordure de la route nationale de Paris à Meaux, sur la commune de Trilbardou, d'où elle embrassait tout le champ de bataille.

Mais depuis 2007, à la suite d'une tentative de vol avortée, le bronze et son plâtre étaient conservés dans les réserves de la ville de Paris. Certes, ces statues y étaient à l'abri ; mais le Général, élevé à la dignité de Maréchal de France à titre posthume, vivait symboliquement dans l'ombre.

Mémoire restaurée

Dans le cadre de la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, grâce à la participation de La France Mutualiste et de sa Fondation d'entreprise à leur restauration ainsi qu'à leur installation au sein du Musée de la Grande Guerre de Meaux, les statues du Maréchal Gallieni ont enfin retrouvé la lumière. Une lumière éclatante puisque, le 22 janvier dernier, lors de leur retour officiel sur le territoire de la Première Bataille de la Marne, les honneurs ont été rendus à sa statue de bronze, exposée dans le jardin du Musée et à



celle de plâtre qui servit à la couler, miraculeusement conservée et désormais présentée au cœur de ses collections. Dans leurs discours, Mme Muriel Hélicher, Vice-présidente de la communauté du Pays de Meaux en charge de la culture, Michel Rouger, Directeur du Musée de la Grande Guerre et M. Richard Pernod, administrateur de La France Mutualiste, ont non seulement rappelé la personnalité et les hauts faits d'armes du Maréchal mais aussi toute l'importance de la transmission de la mémoire des conflits contemporains. La présence définitive de ces œuvres au sein de ce Musée permet de continuer d'agir pour la reconnaissance et la valorisation du rôle du Maréchal Gallieni lors de la bataille critique de la Marne. Sa détermination à défendre « jusqu'au bout » la capitale et sa décision de mobiliser les taxis parisiens avaient alors contribué à briser l'offensive allemande.

L'esprit de défense et d'initiative qu'il incarne est ainsi de nouveau entretenu et transmis à toutes les générations actuelles, notamment les plus jeunes.

Projet soutenu par la



◀ Plâtre de la statue du Général Gallieni : la Fondation a participé à sa restauration et à son implantation dans le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux.

La Flamme sous l'Arc de Triomphe

Sous l'Arc de Triomphe, à Paris, se trouve le tombeau du Soldat inconnu, mort pendant la Première Guerre mondiale. Depuis 1923, une flamme y brûle continuellement. Quelques personnes enthousiastes eurent l'idée d'organiser une cérémonie quotidienne. En 1925 fut fondée l'union d'associations diverses « La Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation », qui s'engagea à faire raviver la flamme tous les jours ainsi qu'à entretenir la mémoire de tous les combattants tombés au champ d'honneur. Aujourd'hui comme hier, le beau symbole républicain qu'est la Flamme de la Nation est enseigné aux enfants et aux jeunes avec une attention particulière.

Lorsqu'ils sont reçus sous l'Arc de Triomphe, ils accomplissent un geste de reconnaissance envers ceux qui ont donné leur vie pour notre pays ; ils marquent ainsi leur place de futurs citoyens de la République française. L'ouvrage de Nane éditions, préfacé par Bruno Dary, général d'armée et président du Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, raconte la tombe du Soldat inconnu et la Flamme au fil de l'histoire, le déroulement d'un cérémonial de ravivage, avec des photos, des encadrés sur des aspects historiques, des anecdotes. Il permet de comprendre ce qui a motivé ce rituel perpétué sans relâche depuis plus de cent ans et les raisons qui pousseront les générations futures à le poursuivre.



NANE
ÉDITIONS

Livre paru en 2014 dans les « Collections du citoyen »
Texte d'Anne-Marie Balenbois
Format : 15 x 21 cm – 48 pages – 10 €.

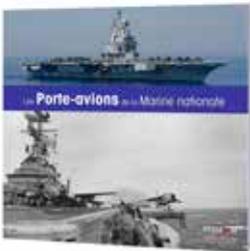


Editions www.nane-editions.fr

ecpa **d**
BOUTIQUE

Offre spéciale « Nouveautés »

Pour vous, 5% de réduction* sur la sélection suivante :



Les Porte-avions de la Marine nationale

Béarn, Commandant Teste, Dixmude, Colossus, Arromanches, La Fayette, Bois Belleau, Clemenceau, Foch, Charles de Gaulle... découvrez à travers cet album de photos rares, ces grands noms qui ont écrit et qui écrivent aujourd'hui encore l'histoire de la Marine nationale.

Format : 21 x 21 cm – 67 pages – 10€ soit 9,50 € après remise.

La bataille de Verdun

Le 21 février 1916 à sept heures du matin, un déluge de feu venu des lignes allemandes s'abat sur la région fortifiée de Verdun. C'est le début d'une des plus emblématiques batailles de la Première Guerre mondiale.

Des images exceptionnelles tirées de l'oubli grâce à un minutieux travail documentaire et à la numérisation de plaques de verre originales.

Format : 21 x 21 cm – 84 pages – 10,00€ soit 9,50 € après remise.



* Offre réservée aux lecteurs de « L'alliée de votre avenir », valable sur une seule commande du 1^{er} mars 2016 au 31 avril 2016 inclus. Pour bénéficier de la remise de 5 %, rendez-vous exclusivement sur www.boutique.ecpad.fr avec le code promotion FM0316 (paiements par carte bancaire et par chèque acceptés). Pour tout renseignement : 01.49.60.59.88. Offre valable uniquement sur la sélection proposée et dans la limite des stocks disponibles. Remises exclusivement via www.boutique.ecpad.fr. Découvrez une gamme complète de produits culturels sur : www.boutique.ecpad.fr

La réserve citoyenne, mode d'emploi

LA RÉSERVE CITOYENNE
ÉDUCATION NATIONALE

RÉSERVE CITOYENNE n.f.
Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles souhaitant apporter son concours aux missions de l'École, voire aux activités périscolaires, dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Bénévoles d'associations, professionnels, étudiants, retraités, délégués départementaux, etc.

Comment devient-on réserviste ?

- 1. Le candidat** s'inscrit sur le site www.lareservcitoyenne.fr en complétant sa demande par un CV et des éléments de motivation. Il adhère également à la charte du réserviste.
- 2. Le référent académique** évalue la pertinence de la candidature, le contacte si le dossier est incomplet et propose enfin au recteur de notifier au candidat une acceptation ou un refus de sa candidature. **La demande est traitée dans un délai de 2 mois.**

Qui peut contacter un réserviste ?

- 1. L'enseignant** contacte directement le réserviste après avoir consulté son profil sur un site dédié pour lui exposer son projet pédagogique et définir ensemble les modalités de son intervention.
- 2. Les services académiques** peuvent être sollicités par les collectivités territoriales ou EPCI afin de faire intervenir des réservistes dans le cadre périscolaire.

L'engagement d'un réserviste n'est pas obligatoirement limité aux inscriptions en classe, mais peut tout à fait s'inscrire dans la durée auprès d'une école ou d'un établissement dans le cadre d'un projet défini conjointement avec l'enseignant.

LA RÉSERVE CITOYENNE
www.lareservcitoyenne.fr

La réserve citoyenne se compose de bénévoles qui s'engagent aux côtés des services publics pour contribuer à renforcer le lien entre la nation et les citoyens. Si vous souhaitez apporter vos compétences aux forces armées, diffuser l'esprit de défense ou faire vivre les valeurs de la République à l'école, engagez-vous !

En quoi consistent les missions ?

Les armées de Terre, de l'Air, la Marine, le service de santé des armées, la Gendarmerie nationale... recrutent des réservistes pour de multiples missions : de cyber-défense, de relations publiques, d'information sur les questions de défense, de recrutement ou de logistique mais aussi pour contribuer au devoir de mémoire, fournir une expertise professionnelle de haut niveau, participer à des opérations de secours à des populations sinistrées, à la surveillance permanente du ciel français ou du littoral, aux plans Vigipirate et Sentinelle, etc. De plus, depuis le 12 mai 2015, l'Éducation nationale fait appel aux forces vives de la société civile pour transmettre les valeurs de la République aux côtés des enseignants et des équipes éducatives.

Qui peut s'engager ?

Il suffit d'être français, âgé de 17 ans, en règle envers le service national, exempt de toute condamnation, et d'adresser à l'autorité de votre choix un

dossier composé d'une lettre de motivation, d'un CV et de justificatifs (identité, préparation à la défense ou services militaires effectués). Pour l'Éducation Nationale, vous vous inscrivez sur le site www.lareservcitoyenne.fr avant l'envoi de votre dossier. Côté armées, vous serez agréé(e) selon vos compétences, votre expérience ou vos intérêts pour une durée de 3 ans renouvelable. Côté Éducation nationale, c'est le recteur d'académie qui acceptera votre demande.

Comment est-on affecté ?

Les autorités militaires mentionnent dans leur agrément : le lieu et l'unité de votre rattachement, le type de mission et ce à quoi vous êtes engagé. En fonction des besoins, l'armée peut proposer aux réservistes de rejoindre la réserve opérationnelle. Un engagement spécifique est alors souscrit. Pour les écoles, un enseignant vous contactera directement pour vous exposer son projet pédagogique et définir les modalités de votre intervention. Bénévole, le réserviste n'est pas rémunéré mais il est formé et/ou entraîné.



Où s'informer ?

Sites des Ministères de la Défense, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale.
Site du CIRFA : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer
www.lagendarmerierecrute.fr/Pres-de-chez-vous, www.lareservcitoyenne.fr

Relations grand public et administration : enfin régies par un code



Jusqu'à présent, si vous aviez un contentieux avec l'administration, des règles éparses et une jurisprudence pouvaient dénouer la situation. C'est fini depuis le 1^{er} janvier : la publication d'un code change la donne. Inédit, il réunit toutes les règles à appliquer à toutes les étapes

du dialogue « ordinaire » et quotidien entre le public et toutes les administrations nationales et territoriales. Droit à communication des documents administratifs, motivation des décisions, silence de l'administration valant acceptation... tous les droits des administrés y figurent !

0 820 10 3939

Le numéro d'information pour tous les aidants et personnes âgées en perte d'autonomie

Un membre de votre famille perd son autonomie... vous avez besoin de trouver une aide à domicile ou une maison de retraite... Appelez le 0 820 10 3939. Les conseillers de cette plateforme d'information nationale vous donneront toutes les informations sur les services à la personne, les soins à domicile, les modes d'hébergement, les dispositifs d'accompagnement à destination des aidants, les aides financières disponibles et les démarches à effectuer pour les obtenir.

i Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
0,15€ par minute + le prix d'un appel.
Vous pouvez aussi consulter le site
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



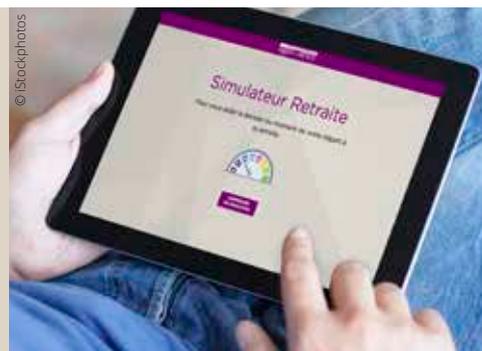
INTERNET

Test de pré-demande de passeport en ligne

La simplification des démarches administratives progresse. Il est actuellement possible d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne dans dix départements : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret. Grâce à ce téléservice en test, vous donnez des renseignements et prenez rendez-vous avec votre mairie. Puis, le jour « J », apportez pièces justificatives, timbre fiscal et photo. L'agent n'a plus qu'à vérifier le tout, à prendre vos empreintes digitales et la demande est lancée !

Calculez votre retraite complémentaire en quelques clics

Votre retraite s'approche. Savoir quel sera le montant de votre retraite complémentaire – qui s'ajoute à celle de la Sécurité sociale ou de la Mutualité sociale agricole – est une information clé pour que vous puissiez décider du moment de votre départ. En quelques clics, vous pouvez le calculer. Rendez-vous sur le simulateur en ligne de l'Agirc et de l'Arcco. Il vous suffit d'avoir « l'estimation indicative globale » que vous avez reçue chez vous, et vous obtenez le résultat.





▲ Place de la Concorde

Paris 8^e arrondissement, la capitale côté chic et luxe !

Situé sur la rive droite de la Seine, le 8^e est un incontournable lors de toute visite de la capitale, que l'on soit féru d'architecture, de culture, d'histoire... ou encore si l'on préfère le shopping !

UTILE

Se déplacer Le 8^e est desservi par plusieurs lignes de bus et stations de métro. Au départ de la gare Saint-Lazare, carrefour stratégique, vous pourrez rejoindre la plupart des quartiers de la capitale.

Dormir : L'arrondissement regorge d'hôtels de prestige, qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses, même si du côté de Saint-Lazare, les tarifs sont plus accessibles.

Manger : Côté restaurants, vous aurez l'embarras du choix entre les adresses gastronomiques, les grandes chaînes et les brasseries de quartier.

Office du tourisme
et des Congrès de Paris
Web : www.parisinfo.com

EXPLORER

Il faudra probablement définir une thématique ou prévoir plusieurs jours de visite, même si l'arrondissement n'excède pas les 4 km² ! Pour les amateurs de culture, les expositions et collections permanentes de nombreux musées renommés feront votre bonheur : Grand Palais et Petit Palais, Cernuschi, Nissim de Camondo, Jacquemart-André, Palais de la Découverte. Pour le shopping, vous aurez le choix entre les boutiques de luxe et de haute couture, mais aussi certaines enseignes internationales

plus accessibles, qui s'étendent principalement le long des Champs Élysées, du Faubourg-Saint-Honoré et de l'avenue Montaigne. Près de la place de la Concorde, vous pourrez jeter un coup d'œil aux principaux lieux de décision de l'État français, le Palais de l'Élysée et l'Hôtel de Beauvau. Enfin, pour vos sorties du soir, il vous faudra arbitrer entre le Lido et le Crazy Horse, célèbres salles de spectacle, ou plusieurs théâtres réputés : le théâtre du Rond Point, Marigny, des Mathurins, et de la Madeleine !

VIE ET PATRIMOINE MILITAIRE

Le célèbre défilé du 14 juillet met à l'honneur chaque année de nombreux régiments de militaires qui parquent le matin le long de l'avenue des Champs-Élysées.

L'Hôtel de Beauvau, construit en 1770 et situé sur la place du même nom, est le siège du Ministère de l'Intérieur depuis 1861. Le ministre y a un logement de fonction.



▲ Le Grand Palais



▲ Palais de la Découverte



LA DÉLÉGATION 751 (75007)

De gauche à droite : Fabrice Le Moullec, Charlene Raulin et Steve Herbet.
(Non présents : Brigitte Poutrelle et Jacques Darmon).

LA DÉLÉGATION 752 (75008)

De gauche à droite : Ahmed Djeraibi, Sara Hassoun, Françoise Méjean et Dominique Servier.

LES INCONTOURNABLES

Pour une première visite, on ira arpenter l'avenue des Champs-Élysées et découvrir la place de l'Étoile, au centre de laquelle s'élève l'emblématique Arc de Triomphe. Si vous décidez de vous arrêter dans les boutiques, prévoyez un portefeuille bien garni ! En fonction de vos goûts, vous choisirez ensuite une exposition au Petit ou Grand Palais, ou la visite du Musée Jacquemart-André, situé dans un magnifique hôtel particulier de style haussmannien. Avec des enfants, le Palais de la Découverte, musée des sciences, constitue une visite très agréable. Pour vous reposer entre deux visites, une halte bucolique du côté du parc Monceau s'imposera certainement !



LIEUX DE MÉMOIRE L'Arc de Triomphe

L'Arc de Triomphe, dont l'édification fut commanditée en 1806 par Napoléon Bonaparte, est à l'origine dédié à l'Armée Impériale. Devenu un véritable symbole de patriotisme, le monument accueille depuis le 11 novembre 1920 le corps d'un soldat inconnu de la 1^{ère} guerre mondiale. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir des soldats morts durant la Grande Guerre y brûle.

La délégation interdépartementale de Paris et la délégation francilienne travaillent ensemble. Elles couvrent six départements : Paris (75), les Hauts-de-Seine (92) à l'Ouest, la Seine-Saint-Denis (93) au Nord-Est, le Val-de-Marne (94) au Sud-Est, l'Essonne (91), plus au Sud, la Seine-et-Marne (77), plus à l'Est-Sud-Est, auxquels il convient d'ajouter les départements d'outre-mer et l'étranger. Les deux délégations parisiennes totalisent plus de 24 000 adhérents représentant un encours de l'ordre de 860 millions d'euros. Pour l'année 2016, nous avons prévu d'aller encore davantage à la rencontre de nos adhérents par les actions suivantes :

- journées d'information pérennisées dans chaque département ;
- journées portes ouvertes en délégation ;
- contacts téléphoniques ou par e-mails ;
- rendez-vous au domicile des adhérents assurés par nos conseillers mutualistes.

Enfin le regroupement à Balard des services centraux de la Défense et l'ouverture le 4 janvier dernier de notre bureau tout proche devraient nous permettre de mieux faire connaître aux personnels des opérations extérieures (OPEX) les conditions d'accès à la carte d'ancien combattant et au titre de reconnaissance de la Nation (TRN) et leur permettre ainsi de souscrire à la RMC.

La délégation interdépartementale de Paris – 751 est située à proximité des Invalides et de l'École Militaire, dans l'emprise des ensembles immobiliers dont La France Mutualiste est propriétaire.

Secteurs géographiques : Paris - rive gauche, Essonne, Val-de-Marne, Seine-et-Marne

Bénévoles : Comité de délégation comprenant 7 délégués élus.

Nombre d'adhérents : 12 230 au 31 décembre 2015.

Encours géré : 440 millions d'euros.

Située à proximité de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, la délégation francilienne est l'héritière de l'ancienne section de Paris-Île de France de la mutuelle « La Retraite Mutualiste », dissoute en 2002 lors de sa fusion avec La France Mutualiste dans le cadre de la réforme du code de la mutualité.

Secteurs géographiques : Paris rive droite, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, départements d'outre-mer et étranger.

Bénévoles : Comité de délégation comprenant 6 délégués élus.

Nombre d'adhérents : 11 050 au 31 décembre 2015.

Encours géré : 420 millions d'euros.

Président : Guy LERAY

Adresse : 4, rue Joseph Granier – 75007 Paris

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 13 h 30

E-mail : paris751@la-france-mutualiste.fr

Tél. : 01 77 75 18 20

Permanence :

Balard - bureau d'accueil au
3, boulevard Victor – 75015 Paris.

Tél. : 01 77 48 90 10

Président : Alain GILLES

Adresse : 40, avenue Hoche – 75008 Paris

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

E-mail : paris752@la-france-mutualiste.fr

Tél. : 01 42 56 67 00

Permanences :

- Asnières-sur-Seine : Centre d'Action Sociale,
16, place de l'Hôtel de Ville – 92600 Asnières-sur-Seine, tous les seconds mardis de chaque mois
- Balard : bureau d'accueil au 3, boulevard Victor – 75015 Paris. Tél. : 01 77 48 90 10

La Sécurité sociale et la branche maladie en questions



La Sécurité sociale, qui a fêté ses 70 ans en 2015, est à la fois bien connue et mal comprise par les Français. Entre les branches, les caisses et les services ou encore les acronymes, sans oublier le « trou de la Sécu », il est parfois difficile de s'y retrouver dans le fonctionnement de cette institution.

La Sécurité sociale, qu'est-ce que c'est ?

Créée en 1945, la Sécurité sociale regroupe un ensemble de prestations et d'institutions de protection sociale. Elle repose sur le principe de solidarité : chacun contribue en fonction de ses ressources et reçoit en fonction de ses besoins. L'affiliation et l'assujettissement à la Sécu sont obligatoires ; les cotisations, prélevées sur les revenus, sont calculées en fonction des moyens des assurés, et chacun peut bénéficier de prestations sociales (remboursement des frais de santé, allocations familiales, paiement des retraites...). La Sécurité sociale couvre quatre « risques » principaux : la maladie, la vieillesse, la famille et les accidents du travail.

Comment la Sécurité sociale est-elle organisée ?

La Sécurité sociale est composée de cinq branches, gérées par différents régimes.

- La branche maladie est gérée par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), le Régime social des indépendants (RSI), la Mutualité sociale agricole (MSA) et les régimes spéciaux.
- La branche accidents du travail-maladies professionnelles est principalement gérée par la Cnamts (pour l'ensemble des salariés du secteur privé), ainsi que par la MSA.

- La branche famille est principalement gérée par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf ; régime général) et la MSA (pour le régime agricole).
- La branche retraite est principalement gérée par la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav), le RSI, la MSA et les différents régimes spéciaux.
- La branche cotisations et recouvrement est gérée par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et les régimes spéciaux.

La Cnamts gère la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale, qui couvre les travailleurs et les inactifs. Elle assure 91 % de la population, finance 86 % de l'ensemble des dépenses d'assurance maladie et pilote le réseau des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

Qui sont les acteurs de l'Assurance maladie ?

L'Assurance maladie fait intervenir des organismes paritaires composés pour moitié des représentants des employeurs et des salariés. Elle est soumise à une double tutelle : celle du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et celle du ministère de l'Économie et des Finances.

Comment est-elle financée ?

La Sécurité sociale est financée par diverses taxes, dont les cotisations sociales et la contribution sociale généralisée (CSG). Les cotisations sociales sont, pour une part, à la charge des salariés et pour une autre à celle des employeurs. Visibles sur les bulletins de salaire, elles sont prélevées en fonction du revenu de l'assuré. La CSG, elle, est prélevée sur l'ensemble des revenus, et pas uniquement sur ceux du travail. En 2013, les cotisations sociales et la CSG représentaient respectivement 58,2 % et 20,1 % des recettes du régime général de Sécurité sociale⁽¹⁾.

Comment maîtriser les dépenses ? À quoi sert l'Ondam ?

Le déficit du régime général de l'Assurance maladie devrait atteindre 7,4 milliards d'euros à la fin 2015. L'Assurance maladie doit donc maîtriser ses dépenses afin de faire perdurer son fonctionnement. Chaque année, l'objectif national de dépenses de l'Assurance maladie (Ondam) est fixé lors du vote par le Parlement de la loi de financement de la Sécurité sociale⁽¹⁾.

Léa Vandeputte

[1] « Les chiffres clés de la Sécurité sociale », Direction de la Sécurité sociale, éditions 2013 et 2014. Sources : le blog de la Sécurité sociale, Communication-securite-sociale.fr ; le site de l'Assurance maladie, Ameli.fr ; le portail du service public de la Sécurité sociale, Securite-sociale.fr.



OFFRE PARRAINAGE

Amis, collègues, enfants, petits-enfants...
PARRAINEZ vos proches et partagez avec eux
les avantages de l'assurance-vie !

Document à caractère publicitaire - Crédit photo : Thinkstockphoto - 000BU10316



QUAND ON AIME,
ON A ENVIE
DE TOUT PARTAGER !

POUR VOUS

MERCI &
30€

en chèques cadeau
OFFERTS
par filleul parrainé⁽²⁾

POUR VOS FILLEULS

0%

de frais sur versement
le jour de l'adhésion⁽¹⁾

(1) Offre réservée aux non adhérents. 0% de frais sur le versement initial de chaque contrat ouvert le jour de l'adhésion.
(2) 30€ en chèques cadeau. Dans la limite de 20 filleuls parrainés par an. Dans le respect des minima inscrits au règlement mutualiste des contrats.

Le règlement de l'opération parrainage ainsi que le règlement mutualiste des contrats sont disponibles sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr



Spécialiste épargne et retraite

La France Mutualiste - 44, avenue de Villiers - 75854 PARIS Cedex 17 - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.